



La méthode Bilan Carbone®

Pour comptabiliser vos émissions de gaz à effet de serre



Photo Astorg-Delataouche / ADEME 1995

Toute activité humaine engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre (GES). Aussi, toute entreprise industrielle ou tertiaire, toute administration ou association doit légitimement se préoccuper de ses émissions et de la dépendance économique qui en résulte. Un bilan est indispensable **avant toute prise de décision**. Le Bilan Carbone® est la réponse simple et efficace pour hiérarchiser les postes d'émissions et entamer une dynamique de réduction de vos émissions.

Qu'est-ce que le Bilan Carbone® ?

C'est à la fois un outil et une démarche.

- L'outil répertorie tous les processus nécessaires à votre activité: chauffage des locaux, combustion des procédés de fabrication, fret, déplacements des personnes, fabrication des matières premières utilisées, traitement des déchets... Pour en tenir compte, il convient de rassembler les factures d'énergie, les kilomètres parcourus, les quantités de matériaux achetés... Ces données, représentant chacune une source d'émission de CO₂ ou d'autres gaz à effet de serre, sont ensuite converties en quantité de carbone émis.
- La démarche s'appuie sur les résultats obtenus avec cet outil : à partir de ceux-ci, vous pouvez établir un plan d'actions à mettre en œuvre pour réduire vos émissions de GES, pour vous engager dans cette dynamique et **diminuer ainsi votre dépendance énergétique**.



BILAN CARBONE

La version 4 de la méthode Bilan Carbone® permet :

- d'extraire les émissions relatives au système d'échanges de quotas de CO₂ de la directive n°2003/87/CE
- de comptabiliser les émissions selon la norme ISO14064
- de simuler votre dépendance au coûts de énergies fossiles

Quel intérêt de réaliser son Bilan Carbone® ?

Au-delà de la comptabilisation, le Bilan Carbone® se situe dans une démarche de management environnemental. Il permet de :

- Sensibiliser les entreprises en les salariés à l'effet de serre,
- Hiérarchiser les enjeux prioritaires en matière de réduction des émissions,
- Définir, piloter et suivre les actions de réduction à court et à long terme.

Que ce soit pour anticiper de nouvelles **réglementations** sur les émissions de GES ou les fluctuations de **coût des énergies fossiles**, le Bilan Carbone® vous permet d'apprécier simplement votre sensibilité, voire votre fragilité, à ces deux variables si prépondérantes sur le développement de votre activité.

N'hésitez plus, rejoignez les centaines d'entreprises qui ont déjà réalisé leur Bilan Carbone®.

🌍 Comment réaliser son Bilan Carbone[®], quelles sont les aides financières ?

La méthode Bilan Carbone[®] a été mise en place par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). EcoPartners, en tant qu'organisme formé par l'ADEME, est titulaire de la licence d'utilisation de cette méthode.

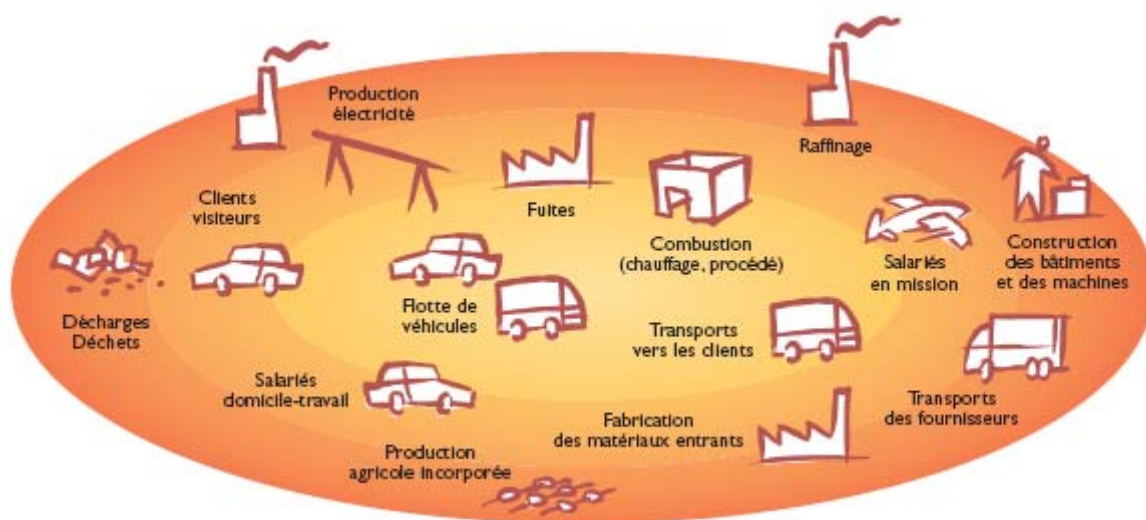
Un Bilan Carbone[®] réalisé par EcoPartners peut être **subventionné** par l'ADEME.



Vous trouverez plus d'informations sur ce sujet sur le site www.ademe.fr/bilan-carbone.

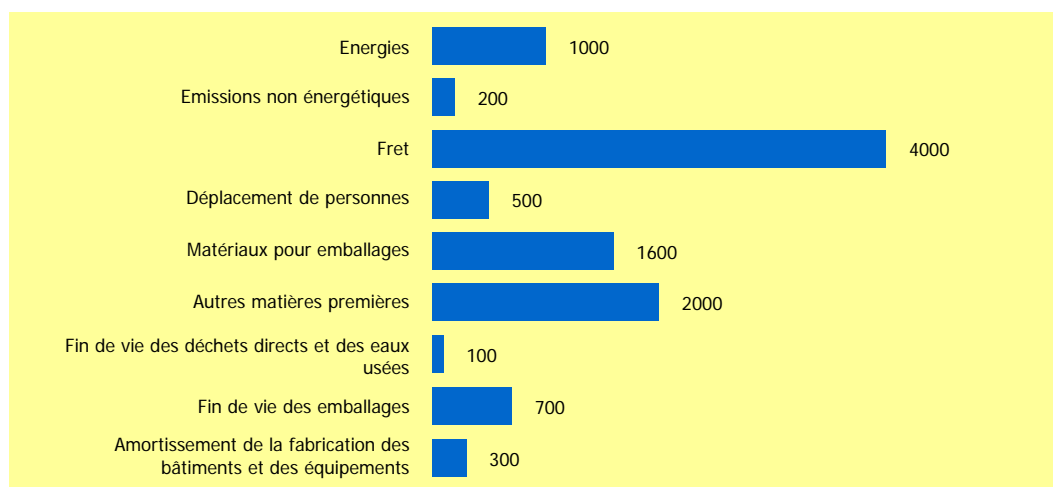
Calcul des émissions

Toutes les émissions directes ou indirectes (CO₂ ou autres gaz à effet de serre) de l'entreprise sont prises en compte.



Exemple d'histogramme de résultats donnant les émissions par poste en tonnes équivalent C.

Les documents décrivant la mise au point de la méthode (valeurs par défaut, sources utilisées) sont téléchargeables sur le site de l'ADEME.



Pour plus d'information, votre contact Bilan Carbone[®] chez EcoPartners :
M. Benoit DERRIEN ☎ 01 45 12 13 72 ✉ benoit.derrien@ecopartners.fr

EcoPartners
Immeuble Deroche 11-17 avenue de l'Epi d'Or 94800 Villejuif
☎ 01 45 12 13 75 www.ecopartners.fr